

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	36	42

N° 154/2018

OBJET : Travaux de reconstruction et d'extension de la Station d'épuration de Caujac : proposition d'avenants concernant la destruction du décanteur et l'élargissement de la voirie (prévu au BP 2018) et pour des travaux complémentaires non prévus mais nécessaires sur le PR 1 de la STEP
Autorisation du Président à signer les deux avenants

L'an deux mille dix-huit et le 03 juillet à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge DEMANGE.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René AZEMA, Patrick CASTRO, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE, René MARCHAND, Wilfrid PASQUET, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mr Pascal TATIBOUET donne procuration à Mme Joséphine ZAMPESE, Mr Gilles COMBES donne procuration à Mme Danielle TENSA, Mme Annick MELINAT donne procuration à Mme Cathy HOAREAU, Mr Jean CHENIN donne procuration à Mme Pierrette HENDRICK, Mr Sébastien VINCINI donne procuration à Mme Monique COURBIERES, Mr Serge DEJEAN donne procuration à Mr Floréal MUNOZ.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs René PACHER, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Pierre-Yves CAILLAT, Serge BAURENS.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean-Claude BLANC a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que les travaux de reconstruction et d'extension à 750 EH de la Station d'épuration de Caujac sont en cours depuis mi-février 2018 et devaient être réceptionnés normalement fin mai 2018. Le marché de travaux a été conclu avec l'entreprise SNS /COLAS pour un montant de 406 633.50 € HT.

Proposition d'avenant n°1 :

Monsieur le Président souligne que dans le cadre des missions optionnelles confiées au maître d'œuvre PRIMA, il était prévu de faire un diagnostic réseaux poussé afin de déterminer les origines des eaux claires parasites dans les bonnes conditions climatiques nécessaires (période de forte pluie et nappe haute).

Ainsi, ce diagnostic a pu être déclenché en ce début d'année 2018. Les conclusions de ce diagnostic rendu par le prestataire AQUALIS au mois de mai 2018, ont permis de localiser les linéaires les plus impactés par ces eaux claires parasites sur lesquels il est prévu de réaliser des inspections caméras complémentaires afin de localiser précisément les casses et de pouvoir réparer les secteurs de réseau endommagé.

Ce diagnostic a également permis de démontrer aux services de la DDT31, qui avaient demandé (en attente de ce diagnostic) de conserver le décanteur actuel de la station en cas de besoin pour le transformer en bassin d'orage, que le dimensionnement de la nouvelle station était largement suffisant pour accepter et traiter les volumes d'eaux claires parasites mesurés.

Aussi, la DDT31 a autorisé la destruction du décanteur ce qui permettra également d'élargir la voirie d'accès aux lits plantés de roseaux et au poste 2 de la STEP. Le coût de la destruction du décanteur avec élargissement de la voirie est de 23 571.25 € HT.

Monsieur le Président rappelle que dans le budget primitif 2018, une ligne budgétaire de 20 000 € HT était prévue à cet effet. De plus, une ligne budgétaire complémentaire est prévue « travaux complémentaires/urgences » de 100 000 € HT. Le coût de cet avenant n°1 sera minimisé par sa prise en compte à hauteur de 70 % par la subvention accordée par l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel.

Un 1^{er} projet d'avenant pour la destruction du décanteur et l'élargissement de la voirie pour un coût de de 23 571.25 € HT soit +5.80 % du marché SNS/COLAS a été présenté aux membres de la CAO le 25 juin 2018 qui ont émis un avis favorable à la signature.

Proposition d'avenant n°2 :

Au vu des plans de recollement fournis en 2012 par l'entreprise STAT et validés par le maître d'œuvre de l'époque SAFEGE, le dimensionnement du poste n°1 en entrée de STEP aurait dû avoir un volume suffisant de 6 m3 (au vu des côtes et du fil d'eau) pour la nouvelle STEP en cours de construction.

Finalement, il s'avère qu'après vérification effective du poste vidé des pompes, ce plan de recollement est faux et le volume utilisable dans le poste n'est en réalité plus que d'environ 3 m3, alors que pour le bon fonctionnement de la nouvelle STEP, un volume de 6 m3 est nécessaire pour respecter les hauteurs d'eau dans les filtres plantés et assurer un bon traitement des eaux usées (garantie constructeur et respect du nouvel arrêté).

Ainsi, les services de la CCBA, le maître d'œuvre PRIMA et l'entreprise SNS/COLAS ont proposé plusieurs solutions techniques à ce problème débattues lors du bureau du 18 juin 2018 :

- un 1^{er} devis (inacceptable financièrement) de 52 225.50 € HT : remplacement complet du poste ;
- un second correspondant à la création d'une cuve annexe au poste de refoulement n°1 existant avec le volume complémentaire de 3 m3 de 27 020,00 € HT ;
- et enfin un 3^{ème} devis correspondant à la mise en place d'une chasse gravitaire sur un tertre d'une hauteur de 2m, en complément du poste de refoulement n°1 de 25 370,00 € HT

Techniquement, le 2^{ème} devis correspond mieux aux attentes mais la 3^{ème} solution technique est envisageable avec un fonctionnement plus compliqué à l'exploitation.

Afin que le chantier puisse aboutir à une réception de la nouvelle STEP de CAUJAC d'ici cet été et suites aux discussions du bureau du 18 juin 2018, il est proposé de présenter l'avenant n°2 sur la base de la solution 2 de 27 020 € HT aux membres de la CAO du 25 juin 2018 qui ont émis un avis favorable.

Cet avenant n°2 représente + 6.64% du marché initial SNS/COLAS.

Les deux avenants représentent une plus-value cumulée au marché initial de + 12.44%.

Monsieur le Président précise que ce surcoût non prévu au budget primitif 2018 peut être pris sur la ligne budgétaire « travaux d'urgences » de 100 000 € HT.

Par ailleurs, il sera minimisé par sa prise en compte à hauteur de 70 % par la subvention accordée par l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à projet.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à valider techniquement les solutions retenues

AUTORISE Monsieur le Président à signer les deux avenants

AUTORISE Monsieur le Président à compléter le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS